

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 524

présenté par

Mme Krimi, M. Kokouendo, Mme Kuric, M. Claireaux, Mme Lenne, Mme Vanceunebrock et
M. Laabid

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Après l'alinéa 50, insérer l'alinéa suivant :

« La France s'engage d'ici 2025 à ce que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et la lutte contre les mutilations génitales soient intégrées dans les conditions d'attribution de l'aide publique au développement vis-à-vis des pays partenaires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement de repli. Il a pour objectif d'inscrire de manière explicite l'engagement de la France dans la lutte contre les mutilations sexuelles et les pratiques archaïques répandues et existantes au sein de certains pays avec lesquels la France entretient des relations bilatérales et multilatérales, dans le cadre de l'aide publique au Développement.

Il s'agit aussi d'impulser au niveau international la grande cause du quinquennat à savoir l'égalité femmes-hommes.